Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260917-D1_CM_17092026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absente excusée : ROLLAND Mathilde
Secrétaire de séance : ROPERS Manon

Nombre de membres : **15**	Date de la convocation : **08/09/2026**
Nombres absents : **1**	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : **14**	

1.Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve le compte-rendu de la séance précédente, réalisée au cours du mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De VALIDER le compte-rendu de la séance précédente.

Fait à TREGONNEAU, le 29 SEP. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 29 SEP. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TRÉGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 29 SEP. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TRÉGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,